

**PROCES VERBAL**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2013**

**La séance est ouverte à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Dugoin-Clément.**

*Il est procédé à l'appel (le quorum est atteint)*

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2012**

Il y a-t-il des remarques ?

**M. RICHOMME.** – Je n'ai pas de remarque concernant le compte rendu, mais je vous signale que depuis, nous ne recevons toujours pas les invitations par mail pour les manifestations municipales.

**M. LE MAIRE.** – J'en prends note et je demande aux services de vous les faire parvenir.

**Communication du tableau des marchés publics conclus en 2012**

Vous en avez eu communication.

**Nomination d'un Secrétaire de séance**

J'avais la candidature de notre collègue Annie PIOFFET.

**M. LE MAIRE.** – Y a-t-il d'autres candidatures? (Non).

**I. FINANCES-AFFAIRES GENERALES**

**1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal, Monsieur Chérif TACKY**

**2. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal, Monsieur Stéphane DANTU**

Tout d'abord, Chérif TACKY vient remplacer Audrey OSSENI et notre collègue Stéphane DANTU vient remplacer Stéphanie MORLON-GIMENEZ. A cette occasion, je tiens à remercier, en votre nom à tous, nos deux collègues pour le travail accompli tant autour de cette table qu'au travers de leur implication dans la vie municipale.

Nous devons pourvoir plusieurs remplacements dans certaines Commissions ou instances. Bien évidemment -si les uns ou les autres le souhaitent lors d'un prochain Conseil-, ces remplacements pourront faire l'objet d'évolutions sur des échanges de places en Commission entre Elus du même groupe.

Concernant Mme Audrey OSSENI, si vous en êtes d'accord, il conviendrait de la remplacer par M. TACKY à la Commission "Culture, Sport et Vie Associative". Si vous souhaitez procéder à des aménagements au sein de votre groupe, nous pourrions le faire lors d'un prochain Conseil. Là-dessus, je pense qu'il n'y aura pas d'objection.

De même concernant le remplacement de Mme MORLON-GIMENEZ par Stéphane DANTU : il convient qu'il puisse siéger au sein de la Commission "Vie Scolaire-Périscolaire, Jeunesse", de la Commission "Petite Enfance, Affaires Sociales, Personnes Agées, Jumelage", de la Caisse des Ecoles et au sein du Collège du Parc de Villeroy en suppléant. Actuellement suppléant, Jean FERET passe titulaire. Y a-t-il des observations particulières là-dessus ? (Non).

**Le Conseil Municipal a pris acte.**

### **3. Débat d'Orientations Budgétaires**

**M. GARRO.** – Merci M. LE MAIRE.

Je vais commencer par l'exercice annuel concernant notre Débat d'Orientations Budgétaires.

Conformément aux dispositions légales, et en particulier à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous devons présenter dans les deux mois précédant le vote du budget un Débat d'Orientations Budgétaires.

Le DOB n'est pas le budget que nous voterons normalement au tout début du mois d'avril. De ce fait, les choses ne sont pas figées ce soir et les dépenses comme les recettes, qui ne sont actuellement que des prévisions, pourront donc évoluer d'ici-là.

Nous parlerons donc aujourd'hui des orientations générales que nous souhaitons donner à notre action durant l'année 2013 et des missions qui seront assignées aux services en faveur de la population, en tenant compte des contraintes de tous ordres que nous rencontrons dans le cadre de cet exercice.

Le contexte économique général fait sentir évidemment ses effets à tous les niveaux de la société, la crise n'épargnant pas les collectivités territoriales directement ou indirectement ; c'est ainsi par exemple que la stratégie de maîtrise de la dépense publique, mise en œuvre au niveau de l'Etat, impacte fortement les communes.

Vous avez reçu, comme chaque année avec la convocation au présent Conseil, un document support réalisé par la Direction des Finances -que je remercie- qui situe notre futur budget dans son contexte.

Ce document comprend une note de conjoncture, les principales dispositions de la loi de Finances pour 2013 en matière fiscale et budgétaire, et fait mention des résultats auxquels nous sommes parvenus à l'issue de l'exercice 2012 et que nous retrouverons lors du vote de notre compte administratif.

C'est à partir de ce document pré-chiffré que je vais vous préciser les principales directions dans lesquelles l'action municipale veut s'engager en 2013, étant rappelé que les valeurs retenues à ce jour pourront toujours être actualisées et les projets ajustés d'ici le vote du budget proprement dit.

Comme je viens de le rappeler, nous ne vivons pas dans une bulle et nous sommes fortement tributaires de notre environnement et du contexte économique. Ce constat et les réponses que nous tentons d'y apporter constituent donc un élément incontournable du débat, un préalable à toute prise de décision et c'est pourquoi je commencerai mon propos en vous exposant les éléments de contexte.

La préparation de notre budget doit tenir compte à la fois des contraintes externes et de caractéristiques propres à notre collectivité. Cette préparation doit répondre aussi à la volonté du Maire et de l'équipe municipale qui entend exprimer ses choix politiques assumés, en matière de dépenses comme de recettes.

Les différents paramètres dont nous devons tenir compte sont d'importance inégale, mais le principal est sans conteste l'environnement économique général qui pèse lourdement sur nos ressources du fait :

- de la diminution des allocations et attributions de l'Etat, du marasme économique, particulièrement ressenti sur le marché immobilier, des réductions en matière d'attribution de subvention des collectivités territoriales ;
- mais aussi,

– dans un autre sens, de la paupérisation croissante des populations, et donc de nos habitants, que nous ne pouvons pas solliciter en permanence et au-delà du raisonnable.

J'illustre : c'est ainsi que cette année nous allons subir probablement une baisse de la DGF (dans toutes ses composantes), qui constitue une de nos principales recettes de fonctionnement. C'est ainsi également que d'autres ressources alimentant notre budget seront diminuées.

D'autre part, les critères d'attribution des subventions du Conseil Général, concernant notamment les structures Enfance/Jeunesse, ont été modifiés de manière importante et nous allons enregistrer là aussi des pertes de ressources significatives.

Dans le même temps et pour tenir compte des difficultés croissantes rencontrées par les Français en matière de pouvoir d'achat ou de niveau de vie, nous avons décidé de ne faire supporter aucune augmentation de fiscalité aux Menneçois et d'accroître nos dépenses à caractère social.

J'attire aussi votre attention sur le fait que cet affaiblissement global de nos ressources de fonctionnement a des répercussions également sur nos possibilités d'investissement, puisqu'il entraîne de facto une diminution de notre capacité d'autofinancement.

Alors, pour compenser ces pertes de recettes hélas attendues, qui concernent fonctionnement et investissement, nous sommes conduits à faire -si j'ose dire- feu de tout bois et à explorer toutes les directions possibles pour trouver des ressources nouvelles et éviter ainsi d'en faire supporter le poids aux habitants.

Cela passe, entre autres, par une meilleure rentabilisation des équipements communaux loués ponctuellement ou dans le cadre de conventions annuelles, l'optimisation des recettes publicitaires, la signature de contrats de parrainage ou de mécénat auprès du secteur privé (en matière d'actions culturelles notamment), la recherche systématique de subventions pour toutes dépenses de fonctionnement ou d'investissement y ouvrant droit : auprès des collectivités locales, mais aussi auprès des organismes spécialisés comme la CAF, le Centre National de la Cinématographie, le Conseil National de Développement du Sport, etc.

Nous solliciterons également Députés et Sénateurs dans le cadre de la réserve parlementaire qui leur est attribuée.

Cette année encore, des cessions d'immobilisations de biens communaux meubles et immeubles seront réalisées.

Enfin, je citerai pour mémoire -puisque la décision remonte à 2012, mais que l'équipement est en cours et sera livré à l'automne- l'engagement de la commune dans la voie d'un PPP pour la réalisation d'une toute nouvelle école. Là encore, la formule retenue répondait à un besoin d'optimiser le financement d'un équipement indispensable en sortant des sentiers classiques d'un emprunt à moyen terme lourd pour les finances communales.

En matière de dépenses, nous avons là aussi des contraintes : la principale concerne bien sûr le budget de fonctionnement, l'investissement étant plus la résultante de choix, d'arbitrages et de calendriers.

Là encore, l'objectif principal de la municipalité reste la réduction et l'optimisation des coûts tout en conservant la meilleure qualité possible de service public.

Nous devons toutefois, et en préalable obligé, prendre en compte les frais de personnel qui constituent, comme pour toutes les communes, le principal poste de dépense budgétaire.

Depuis plusieurs années, nous nous attachons à contenir cette dépense -voire à la réduire- avec la mise en place au niveau de notre DRH d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences en pratiquant un contrôle rationnel des effectifs et en menant une politique rigoureuse de recrutement. Mais des augmentations de charges conséquentes décidées au niveau de l'Etat ne nous permettront pas cette année d'atteindre cet objectif.

Ceci étant posé, je vous propose de regarder concrètement quelles sont les grandes orientations que nous entendons donner au budget 2013, tant en matière d'investissement que de fonctionnement.

Tout d'abord, en investissement : les dépenses réelles qui seront inscrites au budget prochain correspondront aux équipements prioritaires de 2013 et aux travaux d'amélioration et de gros entretien nécessaires à la conservation de notre patrimoine, en tenant compte des ressources dont nous disposerons en contrepartie.

Les projets nouveaux actuellement listés devraient s'inscrire dans une enveloppe d'environ 2,7 M€, en diminution par rapport à celle de 2012, conséquence directe de ce qui précède.

Par ordre d'importance, ce sont les travaux relatifs à la voirie, dans son acception large, qui devraient constituer la majeure partie de nos engagements de cette année, avec une dotation estimée à ce jour à environ 900 K€ de crédits, soit 33 % de notre budget d'investissement.

Nous y trouverons principalement des aménagements de sécurité dans différents quartiers de notre ville, la réalisation de places de parking en centre-ville (l'achat du terrain rue de l'Ormeteau sert en partie à cela), des interventions sur l'éclairage public et la première tranche du réaménagement de l'avenue Darblay, qui sera entreprise dès que cette artère aura intégré la voirie communale.

Ensuite, nous devrions proposer une enveloppe conséquente pour les équipements scolaires d'environ 800 K€, soit 28,5 % du budget (comprenant des travaux de VRD et de réaménagement sur la cour d'évolution sportive à la Verville, des travaux et achat de matériel dans tous les autres groupes scolaires).

Un crédit de 400 K€ (ce qui représenterait 14,5 % du budget) serait attribué au secteur culturel (construction d'une salle associative -plus spécialement dédiée à la pratique du bridge-, des travaux de sécurité au théâtre (la fosse, les cintres), l'acquisition d'un projecteur numérique pour le cinéma (une dépense quasi-obligée si nous voulons pouvoir continuer d'offrir des spectacles de cinéma à Mennecy) et enfin, l'achat de différents matériels et mobiliers à caractère culturel (école de musique, bibliothèque, etc.).

300 K€ (environs 11 % du budget) seront consacrés aux grands travaux de bâtiment parmi lesquels nous avons prévu la réfection de la toiture et de la façade du presbytère, des mises sous alarme de bâtiments communaux et des travaux divers dans tous les bâtiments.

300 K€ également devraient être affectés aux équipements sportifs : terrains multisports, réfection du sol du gymnase Guilton, première tranche de rénovation de terrain au tennis et travaux et achats divers. Tels sont les projets en espace de sport.

L'ensemble de ces équipements, dont je viens de vous lister rapidement la nature, représente près de 98 % des dépenses nouvelles, mais les autres secteurs d'activité où intervient la commune seront également dotés des crédits nécessaires et suffisants à l'exercice des missions.

Les recettes attendues sont estimées à un peu plus de 2,5 M€. Avec une part d'autofinancement, cela devrait couvrir la majeure partie de ces nouveaux équipements.

On y trouvera le versement du FCTVA, correspondant aux travaux effectués en 2011 - travaux très importants si vous vous souvenez- et dont le montant est évalué à 1,550 M€, la taxe locale d'équipement estimée à 450 000 €, le produit de cessions estimé à 434 000 €, du mécénat pour environ 50 000 €, le produit de nos baux emphytéotiques pour 40 000 € et des subventions pour 33 000 €.

Bien évidemment, dans le cadre de notre budget 2013, nous intégrerons les reports de crédits, en dépenses comme en recettes, concernant les investissements engagés en 2012 et dont l'exécution se poursuivra cette année. Je citerai à ce titre une opération majeure, très importante

pour la commune : l'acquisition qui va être très prochainement finalisée du terrain situé rue de l'Ormeteau.

Je passe au budget de fonctionnement qui quant à lui devrait s'établir un peu en dessous de 17 M€. L'augmentation nette par rapport au réalisé 2012 sera d'environ 3 %, certaines dépenses étant en diminution, d'autres stabilisées et d'autres encore en augmentation.

Notre préoccupation première, là encore et comme toujours, reste la recherche d'économies partout où cela s'avère possible et sans que cela nuise à la qualité des services rendus à la population.

Economies prévues : des économies seront réalisées sur différents postes, notamment sur l'administration générale qui devrait voir ses crédits diminués cette année encore, globalement de près de 10 %. Cela concernera certains fluides, le chauffage urbain, le carburant, les assurances, la téléphonie, la maintenance des copieurs ou l'affranchissement entre autres.

Le poste "entretien des bâtiments" sera également revu à la baisse, car nous n'aurons plus à supporter cette année les frais de location des modulaires utilisés durant les travaux de réhabilitation de l'école des Myrtilles.

Des économies moindres seront réalisées également dans les domaines de la communication, des fêtes et cérémonies, sur le garage, les spectacles, le secrétariat général et les marchés publics. Pour chacun de ces services, il s'agira de réduction concernant les postes de frais généraux.

Certains secteurs ou crédits seront reconduits à hauteur du réalisé 2012. Là, nous avons réussi à stabiliser la dépense. Cela concernera notamment l'Etat civil, la formation, l'entretien, l'environnement, les finances, l'hygiène, l'incendie, les chantiers citoyens, la coordination et la PM.

Par contre, un certain nombre de secteurs vont connaître des dépenses en hausse et des dépenses nouvelles. De nombreux postes seront par ailleurs abondés de crédits supérieurs à ceux dépensés l'année dernière, dans des proportions variables selon le cas.

Cela résulte soit de contraintes externes, soit d'une volonté politique argumentée et assumée de développer certaines actions et d'en impulser de nouvelles. Au titre des dépenses "contraintes" figurent bien évidemment les charges de personnel, dont nous savons qu'elles constituent le principal poste du budget.

Elles devraient atteindre 10,7 M€ cette année, soit une augmentation de 2 % sur le réalisé 2012. Cette année nous aurions pu stabiliser l'enveloppe, à effectifs constants, si nous n'avions pas eu à prendre en compte la fin de l'exonération des taxes sur les heures supplémentaires, l'augmentation de diverses charges sociales comme les cotisations retraites ou la garantie de pouvoir d'achat par exemple.

Augmenteront également, mais cette fois du fait de la volonté municipale : les crédits de fonctionnement attribués aux écoles, les subventions à nos associations culturelles et sportives (notamment dans le cadre de contrats d'objectifs), le centre de loisirs (du fait de l'ouverture d'un second point d'accueil au Myrtilles), la subvention au CCAS (reflétant hélas la montée des besoins sociaux sur la commune et témoignant de l'implication de notre collectivité dans l'aide apportée aux familles touchées par la précarité) et l'école de musique (avec l'extension du projet théâtre-musique dans l'ensemble de nos écoles).

Enfin, j'indiquerai les domaines où des actions nouvelles seront développées cette année, comme la Maison des Jeunes, l'animation, le pôle loisirs découvertes, les colonies de vacances, mais qui produiront des recettes supplémentaires en atténuation.

Concernant maintenant le financement de ce programme et compte tenu des réductions prévisibles en matière d'allocations et de dotations de l'Etat, ainsi que des diminutions de

subventions de la part du Conseil Général, nous jouerons plus que jamais la prudence et la modération dans nos estimations budgétaires.

Je citerai simplement ce soir les principales catégories de recettes attendues.

Concernant les recettes à caractère fiscal et en l'état actuel de nos informations, nous estimons que seuls la taxe sur la consommation électrique et les impôts locaux devraient augmenter, du fait pour ces derniers de l'élargissement de l'assiette, car je vous rappelle que nous avons décidé de ne pas toucher aux taux.

Le montant exact ne nous a pas encore été communiqué par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, mais la prospective que j'ai pu faire -en considérant la hausse mécanique des bases inscrite dans la loi de Finances pour 2013 et en intégrant la valeur locative des logements livrés en 2012 et occupés au 1<sup>er</sup> janvier 2013- devrait conduire notre produit à un montant d'environ 7,9 M€ contre 7,7 M€ l'an dernier.

Nous reconduirons, à l'identique cette fois, l'attribution de compensation de la CCVE, le FNGIR, certaines dotations de compensation de l'Etat ou la taxe sur les pylônes.

Nous prévoyons en revanche une baisse de la DGF dans toutes ses composantes, dont la DSU, et de la compensation de l'Etat sur les exonérations de taxe d'habitation.

Concernant les prestations offertes à la population et leur paiement (études surveillées, restauration municipale, Maison des Jeunes, colonies, crèches, accueil de loisirs, école de musique par exemple), le montant des recettes attendues devrait être légèrement à la hausse et s'établir à 1,4 M€.

Enfin, les subventions de fonctionnement (Conseil Général, CAF, Région ou divers) sont estimées à 1,1 M€ ce qui resterait stable par rapport à 2012, mais avec à l'intérieur une diminution de l'aide du Département estimée à 85 K€.

Comme vous pouvez le constater au travers des projets envisagés que je viens de vous indiquer, tant en matière d'investissement que de fonctionnement, gestion rigoureuse ne rime pas forcément avec austérité, ressources nouvelles n'impliquent pas systématiquement augmentation d'impôts ; en arbitrant judicieusement entre les différentes options qui s'offrent à nous, nous ferons en sorte que la qualité de vie à Mennecy ne soit pas altérée en 2013 malgré le contexte difficile dans lequel nous évoluons.

Chers collègues, me voici arrivé au terme de cet exposé de présentation des grandes lignes de l'action que la municipalité entend mener cette année.

Nous attendons maintenant vos questions, observations et propositions qui, nous n'en doutons pas, ne vont pas manquer d'enrichir le débat.

**M. LE MAIRE.** – Y a-t-il des interventions ?

**M. RICHOMME.** – Merci Monsieur GARRO pour cette présentation qui nous replace dans son contexte. Elle nous rappelle les grands événements de 2012 et nous projette sur 2013. Comme vous le dites, vous êtes certainement en train de travailler sur le budget qui sera sûrement présenté dans un mois, un mois et demi, peut-être mi-avril. Je comprends que tous les arbitrages ne soient pas encore faits et que ces chiffres soient des estimations. Dans ces estimations, je pense que certaines seront à la hausse et d'autres à la baisse. Je n'entrerai donc pas plus dans le détail. J'attendrai le budget et vos arbitrages lors de la présentation en Conseil Municipal et en Commission des Finances.

J'aurai deux ou trois petites questions. Je comprends aisément que vous n'allez pas toucher au taux d'imposition, donc ma question est de savoir quel est le recours à l'emprunt cette année ? A quelle hauteur ?

Ma deuxième question concerne des effets un peu techniques : dans votre document vous dites par exemple qu'une cession est prévue pour 433 K€ et j'aimerais savoir quel terrain ou bâtiment public va être vendu en 2013 ?

Vous parlez du PPP et de l'Ecole de la Verville qui sera sûrement livrée en septembre. Je pense donc que nous paierons dès septembre le loyer d'utilisation de cette école. L'impact sur les finances se verra peut-être dès septembre 2013, donc je voudrais avoir des informations sur cet impact. Vous devez sûrement calibrer votre budget jusqu'à la fin de l'année et il y aura des impacts de septembre à décembre.

Par ailleurs, j'ai bien pris note que l'effectif de la Police Municipale allait être augmenté, ce qui se traduit par des frais sur le personnel. Cette demande était peut-être nécessaire pour Mennechy.

A titre d'information, mais c'est vraiment à la marge, sur les droits de mutation où vous avez fait une perspective raisonnable, j'aimerais savoir quelle somme nous avons touchée en 2012 ? Ce n'est pas très important car je le verrai dans le budget.

**M. GARRO.** – Pour l'instant, il n'est pas question d'emprunt. Nous avons au contraire réduit la voilure en matière d'investissement, comme je vous l'ai rappelé au début de l'exposé. Nous avons eu environ 4,5 M€ de nouvelles dépenses d'investissement en 2012. Or cette année, nous n'en sommes qu'à 2,7 M€. Nous nous donnons donc déjà une marge de manœuvre.

Si nous devons emprunter, ce serait vraiment pour le résiduel et nous le saurons quand nous aurons affiné tous nos chiffres, avec les résultats du compte administratif. Dans toutes les hypothèses, si nous avons à emprunter – ce que je ne peux pas encore vous dire ce soir – nous n'emprunterions pas plus que nous ne rembourserions en matière de capital cette année et nous ne chargerions pas la masse d'emprunt de la commune au-delà de ce qu'elle était en 2012, ce serait plutôt en réduction. En fonction des recettes autres, nous pouvons être amenés à ne pas réaliser ces équipements si nous n'avons pas les recettes que nous avons estimées. Auquel cas, nous réduirions la dépense plutôt que de maintenir tous les projets et d'être obligés d'emprunter dans des proportions importantes. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Concernant les ventes, il y a environ 400 K€ de projets de biens meubles et immeubles qui seront cédés : un pavillon rue des Prunelles, encore des parkings et des terrains par-ci, par-là dans la commune. Vous aurez effectivement le détail lors du vote du budget.

Si nous devons intégrer une partie du PPP – nous en tiendrons compte dans le secteur scolaire – cela pourrait ne concerner qu'un trimestre sur l'année. Pour l'instant nous ne pouvons pas encore nous prononcer. Nous verrons l'avancement des travaux et la date de livraison de l'équipement à la commune conditionnera l'inscription budgétaire correspondante.

**M. RICHOMME.** – En l'état actuel, je vous remercie Monsieur GARRO pour ces réponses. Comme le budget n'est pas terminé, je vais attendre que nous ayons cette discussion en Commission des Finances où nous aurons le bilan du compte administratif 2012. Nous verrons alors clairement vos définitions pour 2013. De nombreuses propositions sont exposées par la majorité municipale concernant les équipements et l'amélioration de nos bâtiments et nous y souscrivons. Ensuite, vous nous avez présenté une logique financière et là, nous serons très attentifs aux données de la commune et à la façon dont la majorité s'oriente.

**M. LE MAIRE.** – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention pour indiquer que d'autres personnes souscriraient au projet de la majorité municipale ? (Non).

Merci Monsieur le rapporteur, le DOB a eu lieu et nous en prenons acte.

**Le Conseil Municipal a pris acte.**



#### **4. Dotation de Solidarité Urbaine & de Cohésion Sociale 2012 : rapport annuel d'emploi**

**M. GARRO.** – Cette délibération à caractère financier est à porter à connaissance. Cela concerne le rapport annuel d'emploi de la DSUCS. Je vous le rappelle, la DSUCS est une composante de la Dotation Globale de Fonctionnement et a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

La commune de Mennecey a été éligible en 2012, non plus à la DSUCS, mais à la garantie pour les communes devenues inéligibles. Si du jour au lendemain une commune n'est plus éligible à la DSUCS, elle ne perd pas brutalement l'attribution ; il y a une sortie en sifflet permettant d'amortir le choc.

En 2012, la commune de Mennecey a perçu 93 634 € au titre de cette fameuse DSUCS garantie pour les communes devenues inéligibles.

La loi prévoit l'obligation pour le Maire d'une commune ayant bénéficié de cette allocation au cours d'un exercice, de présenter au Conseil Municipal -avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de l'exercice- un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises.

La DSUCS est une dotation libre d'emploi et s'impute en section de fonctionnement.

Ce rapport a pour but d'exposer, non l'emploi de ce concours financier de l'Etat, mais les actions entreprises entrant dans son champ d'application ainsi que leurs conditions de financement.

Au cours de l'année 2012, des dépenses rentrant dans les conditions d'application de la DSUCS ont été effectuées par la commune : en matière de social, d'enfance-jeunesse, de vie associative et de sport.

Si vous le faites avec moi, le total s'élève à 185 410 € de dépenses concernant ces différents points. Comme vous le voyez, il n'y a pas de corrélation possible avec le montant perçu, cela fait le double. Toutefois, les actions menées correspondent bien à ce qui est attendu : actions en direction des seniors, des handicapés, attribution d'aides, Contrat Enfance-Jeunesse, Journées de Prévention et de Sécurité Jeunesse et toutes les subventions versées aux associations qui concourent à l'expression de la vie locale.

Avez-vous des questions ?

**M. RICHOMME.** – Ce n'est pas une question, mais une remarque. Bien sûr, ces projets sont nécessaires pour notre commune. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je le fais. Je vous ai entendu dire qu'il y a des actions vis-à-vis des handicapés et j'ai une lecture un peu différente de la vôtre.

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie.

**Le Conseil Municipal a pris acte.**

#### **5. Garantie totale d'emprunt accordée à l'ATHEGIENNE S.A. d'HLM pour 8 logements**

#### **6. Garantie totale d'emprunt accordée à l'ATHEGIENNE S.A. d'HLM pour 43 logements**

**M. GARRO.** – Il s'agit d'un exercice traditionnel concernant les logements sociaux construits sur notre commune. Deux demandes de garantie totale d'emprunt nous sont présentées par la société d'HLM l'ATHEGIENNE dont l'une concerne 8 logements avenue Darblay. Pour ce faire, la société l'ATHEGIENNE va contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts &

Consignations. Il s'agit d'un "Prêt Locatif Aidé d'Intégration" pour 1 282 013 €. Il s'agit d'un emprunt contracté sur 40 ans à un taux de 2,05 %.

Je vais vous présenter le suivant en même temps, car c'est exactement pareil : toujours l'ATHEGIENNE, toujours avenue Darblay. Cette fois, c'est un emprunt pour 43 logements qui sera également contracté auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations. Le montant est plus élevé : 4 523 200 €. C'est un emprunt sur 40 ans à un taux de 2,85 %.

Avez-vous des questions ?

**M. RICHOMME.** – Ma question concerne les deux délibérations, c'est donc très bien que vous les présentiez ensemble. Sur l'ensemble des logements pour lesquels la commune a fait une garantie totale d'emprunt, je voudrais connaître le nombre de logements réservés pour la commune.

**M. LE MAIRE.** – Les 20 % réglementaires en pareille circonstance.

**M. GARRO.** – Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces deux délibérations.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (jusqu'à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	4	Jouda PRAT, Jean FERET (jusqu'à 19h40), Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13), Christian BOUARD (jusqu'à 19h30)

### **7. Convention d'adhésion au dispositif TIPI (Titres Payables par Internet), service de paiement en ligne des recettes publiques locales, entre la commune de Mennecey et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**

**M. GARRO.** – Il s'agit d'une convention entre la commune de Mennecey et la Direction Générale des Finances Publiques pour le règlement des impayés à échéance, par exemple pour la cantine. En plus des espèces et des chèques, le règlement pourra maintenant être effectué par carte bleue, ouvert en ligne 24 H sur 24 et 7 jours sur 7 via un site sécurisé. La DGFIP s'occupe de tout, sauf de certaines choses qui seront au niveau de la commune, notamment l'intégration dans le système et l'interface. Les frais sont minimes pour la commune puisqu'ils s'élèveraient à 0,35 € pour 100 € de paiement. Par ailleurs, le système peut être abandonné de façon unilatérale et à tout moment.

Avez-vous des questions sur ce système TIPI ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (jusqu'à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	4	Jouda PRAT, Jean FERET (jusqu'à 19h40), Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13), Christian BOUARD (jusqu'à 19h30)

**8. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Vincent DELAHAYE, Sénateur-Maire, pour la réalisation de travaux de réfection du sol du gymnase René GUITTON**

**M. GARRO.** – Là aussi, il y en a deux : l'une concerne le Sénateur DELAHAYE, l'autre le Député Franck MARLIN. J'en ai parlé dans le DOB, cela fait partie des ressources nouvelles que nous cherchons à nous constituer du fait du désengagement d'autres revenus possibles.

La première demande de subvention, adressée au Sénateur-Maire Vincent DELAHAYE, concerne la rénovation du sol du gymnase GUITTON. Ce gymnase est fortement utilisé à la fois par les associations sportives, mais également par les enfants du collège. Le montant estimé de la dépense serait de 92 367 € TTC. Nous avons droit à 50 %, normalement avec un plafond à 30 000 €. Les enveloppes étant de plus en plus réduites et les demandes de plus en plus nombreuses, le Sénateur nous a conseillé de demander moins pour obtenir moins, mais d'en être sûr ! Notre demande portera sur 19 307 €. Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (jusqu'à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	4	Jouda PRAT, Jean FERET (jusqu'à 19h40), Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13), Christian BOUARD (jusqu'à 19h30)

**9. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Franck MARLIN, Député-Maire, pour la réalisation de travaux dans le théâtre municipal de Mennecy – Modification du plan de financement**

**M. GARRO.** – Cette seconde délibération en apparence similaire est un peu différente. Nous avons déjà délibéré sur la demande de réserve parlementaire auprès du Député l’an dernier, le 28 septembre. Nous avons demandé 20 000 €, mais il nous a dit que les enveloppes attribuées aux groupes politiques à l’Assemblée ont été revues suite aux élections. Maintenant, les Députés de l’opposition ont une enveloppe plus faible. Nous réduisons donc notre demande de 20 000 à 10 000 €. Cela concernerait toujours le théâtre, les travaux de sécurisation, la réfection des cintres, les planchers de la fosse, etc.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l’unanimité**

<b>POUR</b>	29	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (jusqu’à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	4	Jouda PRAT, Jean FERET (jusqu’à 19h40), Sylvie PERUZZO (jusqu’à 20h13), Christian BOUARD (jusqu’à 19h30)

**10. Vente à titre onéreux, avec sortie d’inventaire d’un matériel roulant**

**11. Vente à titre onéreux, avec sortie d’inventaire d’un matériel roulant**

**12. Vente à titre onéreux, avec sortie d’inventaire d’un matériel roulant**

**M. GARRO.** – Trois délibérations qui se ressemblent et que je vous propose de passer en même temps. Il s’agit de ventes, à titre onéreux, de matériels communaux roulants avec sortie d’inventaire. Il est question de trois véhicules : une Renault Clio de 2002 avec 143 297 km, une Citroën Saxo de 2003 avec 161 526 km et une Citroën C15 très ancienne de 1999 avec 96 577 km. Trois agents communaux se porteraient acquéreurs pour des valeurs allant entre 200 et 300 €. Avez-vous des questions ?

**M. RICHOMME.** – Puisqu’il y a trois délibérations identiques, nous aurons la même position. Nous nous abstenons, car nous aurions souhaité que les véhicules soient vendus aux enchères.

**M. LE MAIRE.** – Merci pour les personnels municipaux.

**M. GARRO.** – Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	23	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME (jusqu'à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>ABSENT</b>	4	Jouda PRAT, Jean FERET (jusqu'à 19h40), Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13), Christian BOUARD (jusqu'à 19h30)

### **13 Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Exercice 2013 – Travaux éligibles**

**M. GARRO.** – Nous prévoyons de faire des travaux éligibles à une subvention : l'aménagement d'une salle polyvalente au sein du groupe scolaire Les Myrtilles. Nous allons demander une subvention au titre de la DETR 2013 pour cet équipement de 180 000 € HT. La DETR représente 30 % de ce montant. Nous demanderons donc une subvention au Préfet à hauteur de 54 000 €.

Avez-vous des questions ? (Non).

(Arrivée de M. BOUARD)...

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	30	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (jusqu'à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	3	Jouda PRAT, Jean FERET (jusqu'à 19h40), Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13)

### **14. Adhésion de la commune à la Fédération Interdépartementale des chasseurs (Essonne, Val d'Oise, Yvelines)**

**M. GARRO.** – Il semblerait que des grosses bêtes viennent embêter les Menneçois. Un peu comme dans la chanson de Reggiani où les loups envahissaient Paris, là des sangliers

envahiraient Mennecey. La commune a déjà été amenée à organiser une chasse dans le Parc de Villeroy et je pense qu'il y en aura d'autres, avec des battues. Pour ce faire, la Fédération de Chasseurs est là pour nous aider. Une Fédération Interdépartementale de Chasseurs regroupe l'Essonne, le Val d'Oise et les Yvelines et la cotisation annuelle est de 75 €, ce n'est pas très conséquent.

Si vous me permettez, Monsieur Le Maire, j'aimerais vous faire une suggestion pour que notre commune soit d'une parfaite neutralité dans cette affaire. Je suggèrerais que l'on attribue également une subvention du même montant à la société protectrice des animaux et que le meilleur gagne !

**M. LE MAIRE.** – Merci pour cette suggestion Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des interventions ?

**M. MARILLER.** – Nous nous abstenons, tout simplement parce que la Préfecture de l'Essonne prévoit également un service pour les sangliers.

**M. LE MAIRE.** – Sur cette question, il y a un véritable problème de nuisance pour énormément d'habitants sur les secteurs nord de la ville et notamment tous les bords d'Essonne et des marais. Deux actions ont été entreprises ces dernières semaines. Tous les ans, quatre battues sont organisées dans les marais, sur la période d'octobre, novembre et décembre, à cheval entre les communes de Vert-le-Petit, Ormoy, Fontenay et Mennecey. Malgré ces quatre battues, une population de sangliers a considérablement crû. De nombreux jardins de propriétés privées ont été ravagés. Si certains souhaitent avoir les photos, elles sont à leur disposition. Je pense que les propriétaires des jardins ravagés peuvent ouvrir leurs jardins à ceux qui veulent dire sur Internet que ce sont des vues de l'esprit. Il y a une véritable nuisance. Nous avons eu également une prolifération de sangliers sur le Parc de Villeroy, car ce n'est pas étanche. Des classes du collège ont même été amenées à devoir rentrer, car les enfants sont tombés sur des sangliers en séance de sport. Le domaine Départemental a été retourné également.

Face à cela, deux actions ont été menées. D'abord, un certain nombre d'abattages sont directement organisés par le Conseil Général et la Fédération -sous autorisation de la Mairie de Mennecey, puisque c'est lié à une autorisation de notre commune sur tout le secteur des marais- et sont faits par un lieutenant de louveterie. En parallèle, une battue a été organisée dans le parc, non pas tant pour abattre les sangliers dans le parc, mais également pour les repousser vers les marais puisque c'est aussi l'objectif. Bien évidemment, ces battues sont faites de manière complètement sécurisée. Le parc est fermé. Un arrêté de fermeture est pris ; c'est un bois, on peut toujours y rentrer, mais c'est organisé par des professionnels. On a une croissance très forte de la population de sangliers sur le secteur, avec effectivement des risques potentiels de rencontre dans le parc. Cela nous amène à vous présenter cette délibération.

**M. MARILLER.** – Je le précise, je ne remets pas en cause la battue, mais le fait que la Préfecture propose le même service à titre gratuit.

*(Arrivée de M. FERET)...*

**M. LE MAIRE.** – Très bien, mais 75 € pour permettre à nos amis chasseurs de venir nous aider me semble une bonne action. Sur ce, je vais mettre aux voix, si vous me le permettez Monsieur le rapporteur.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME (jusqu'à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>ABSENT</b>	2	Jouda PRAT, Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13)

**15. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne portant sur le transfert de la compétence relative à la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance des feux tricolores à priorité dynamique aux bus**

Je vais passer la parole à Jean FERET qui arrive. Il a juste eu le temps d'ouvrir son cahier, mais comme il connaît ses délibérations par cœur, il n'y aura pas de souci.

**M. FERET.** – Merci Monsieur LE MAIRE, bonsoir à tous. J'étais au Conseil d'Administration du collège que j'ai quitté prématurément pour venir ici.

Je vais vous présenter une délibération à propos d'une modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, portant sur un transfert de compétence relatif à la mise en œuvre de feux rouges dynamiques qui accordent une priorité aux autobus. Cela se voit assez peu dans cette délibération, mais la CCVE est en train d'achever un projet de restructuration des lignes de bus. Ces lignes sont fondamentalement conçues pour rabattre les voyageurs vers les gares, elles doivent donc absolument avoir des horaires fiables. Sur le territoire de la CCVE, il y a des points noirs que les bus ont beaucoup de mal à franchir à cause des encombrements. Ces points noirs peuvent être résolus en asservissant le cycle des feux sur l'arrivée des bus. C'est une compétence intercommunale, puisque ces bus rabattent les voyageurs d'une commune vers la gare d'une autre commune. C'est une vocation intercommunale. C'est une compétence adoptée, du moins demandée en Conseil Communautaire. Il s'agit maintenant de l'adopter en majorité qualifiée qu'il faut faire passer dans chaque Conseil Municipal du territoire.

Avez-vous des questions ? (Non).

Je mets aux voix.

**M. RICHOMME.** – Il me semblait qu'il ne fallait pas voter pour ou contre, mais émettre un avis favorable ou défavorable.

**M. FERET.** – Oui.

Qui est pour un avis favorable ? (L'unanimité des votants).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (jusqu'à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jouda PRAT, Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13)

**16. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne portant sur la compétence relative à l'aménagement et le développement du réseau numérique**

**M. FERET.** – Cette délibération concerne toujours les statuts de la CCVE et une prise de compétence déjà demandée dans le cadre du Conseil Communautaire. Il faut à nouveau la faire passer pour avis dans chaque Conseil Municipal afin de recueillir une majorité qualifiée. Il s'agit de la compétence relative à l'aménagement et au développement du réseau numérique. En clair, il est question de savoir déployer tout ce qui est réseau Internet et téléphonie -que ce soit en cuivre ou en fibre optique. L'idée sous-jacente est de permettre à la CCVE d'être adhérente à un Syndicat Mixte qui sera créé dans le Département pour déployer le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, c'est-à-dire la fibre optique, là où les opérateurs n'ont pas de projet.

La Ville de Mennecy est très concernée à court terme, comme à moyen terme. A court terme, une partie de la Ville est très mal desservie en ADSL et sera un objectif très proche du Département pour monter en débit la zone la plus critique des Maisons Levitt. Là, il s'agit d'un sous-répartiteur pour environ 850 maisons. Il n'y aura pas que Mennecy, cette étape rapide concerne une trentaine de sous-répartiteurs et grosso modo 14 000 logements dans l'Essonne. Derrière, il y a le déploiement de la fibre optique, pour lequel les autorités nationales et la Région souhaitent que les parties prenantes soient au minimum les intercommunalités et pas les communes. D'où la nécessité de créer cette compétence dans notre intercommunalité et pour nous, de transférer cette compétence à l'échelon intercommunal. Avez-vous des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane
-------------	----	---



		DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME ( <i>jusqu'à 20h12</i> ), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jouda PRAT, Sylvie PERUZZO ( <i>jusqu'à 20h13</i> )

### **17. Dénomination d'une nouvelle salle associative sise 12/14 avenue Darblay à Mennecy**

#### **18. Dénomination d'une seconde salle sise 12/14 avenue Darblay à Mennecy**

**M. LE MAIRE.** – Ainsi que vous le savez, dans le cadre des travaux de la papeterie, nous allons récupérer deux salles associatives d'un volume global de quelques 150 m<sup>2</sup>. Au travers d'un système de cloisonnement amovible, ces deux salles peuvent être réunies pour n'en faire qu'une. Elles vont être livrées en même temps que les premiers appartements, nous espérons avant l'été. Il convient donc de baptiser ces deux salles. Avec mes collègues de la majorité municipale, nous avons souhaité vous proposer deux noms de deux personnes qui ont eu un parcours assez proche en termes de cœur et d'engagement pour les autres. Elles se sont toujours investies bénévolement dans la commune. Tout le monde connaît ces personnes : il s'agit de Gilberte MARTIN et de Jean-Claude VOLANT. Sur les 30, 35 dernières années de la commune, ces personnes ont eu des parcours vraiment remarquables. Gilberte MARTIN s'est engagée au Conseil Municipal entre 1995 et 2001, pour les femmes et dans la Coopération Décentralisée que nous avons impulsée il y a plus de 15 ans. Elle a passé le relais de cette association à Jacqueline Boucherie quelques mois avant de nous quitter. C'est une personne absolument admirable, un exemple d'engagement et de dévouement pour la commune. De même, Jean-Claude VOLANT, au travers de son engagement dans son AFUL, puis dans les AFUL, a contribué à faire de Mennecy ce que notre commune est devenue aujourd'hui. Je ne vais pas tous les citer car il en a eu tellement d'engagements... : au sein de Mennecy et son histoire, du tennis, du tennis de table et du bridge. Encore quelques mois avant de nous quitter, il était pleinement engagé -bien que fatigué et malade- au sein des AFUL et de tout le travail mené entre les AFUL, la Mairie pour le PLU et le SIARCE concernant les problématiques de réseau. Cela me semble d'autant plus important de le faire que l'un comme l'autre n'étaient pas de ma famille politique au sens large. Indépendamment des sensibilités des uns et des autres, ces deux personnes ont toujours mis l'intérêt général en priorité. Elles ont toujours mis l'absence de combat politicien ou de sectarisme en priorité. Pour des personnes qui, de leur vivant, n'ont jamais demandé la moindre reconnaissance, à titre posthume c'est important. Je souhaite que nous puissions avoir une unanimité, cela me semblerait important concernant ces deux délibérations. Y a-t-il des interventions ?

**M. RICHOMME.** – Nous n'avons pas connaissance des noms, donc c'est du direct, mais je peux parler immédiatement au nom de mes collègues : il y aura unanimité avec vous sur ces deux noms. Nous avons connu et apprécié ces deux personnes pour leurs valeurs personnelles et le travail qu'elles ont réalisé sur la commune. C'est un excellent choix Monsieur LE MAIRE, nous vous soutenons donc sur cette dénomination de salles associatives, car ces personnes se sont engagées dans notre vie associative sur Mennecy et au-delà.

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie. Je vais donc mettre aux voix ces deux délibérations groupées pour un seul vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (jusqu'à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jouda PRAT, Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13)

**M. RICHOMME.** – J'aimerais juste que vous nous précisiez quel nom de salle est donné à qui ?

**M. LE MAIRE.** – Concernant les salles sur les plans, par souci de galanterie je vous propose de donner la plus grande à la dame et la plus petite au monsieur. Je pense que Jean-Claude VOLANT se serait porté volontaire pour avoir cette gracieuseté et cette courtoisie.

## **II. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **19 Convention de MOU avec le SIARCE relative à l'aménagement de l'avenue Darblay**

**M. FERET.** – Nous allons parler de MOU (Maîtrise d'Ouvrage Unique). La commune développe un projet de requalification de l'avenue Darblay. Cette avenue est profondément impactée par la construction de logements, mais aussi par son devenir dans un an avec l'ouverture de la déviation du PN 19. L'avenue Darblay va devenir une voie communale, c'est en cours. Lors de la dernière séance nous avons adopté la délibération pour l'acquérir. Nous attendons la délibération du Conseil Général pour nous la céder. Dès lors que c'est une voie communale, la commune veut en refaire une voie structurante communale : autant pour les logements riverains que pour les nombreux usagers de places de stationnement. C'est une fonction stratégique dans une ville de la grande couronne où les gens vont très souvent à la gare en voiture. Le projet va créer du stationnement et améliorer les circulations, tant des bus (qui continueront à emprunter cette voie pour atteindre la gare routière), que des piétons, des vélos et des voitures (pour atteindre ou sortir de places de stationnements, ou pour rallier les commerces de cette partie de la ville).

Le but de cette délibération est de confier au SIARCE une Maîtrise d'Ouvrage Unique pour avoir un opérateur unique sur tous les volets de ce chantier. Certains de ces volets sont déjà au SIARCE, comme les réseaux d'assainissement, d'eau et d'énergie, mais aussi la chaussée et l'éclairage public qui sont du domaine communal. Pour éviter de complexifier le chantier en ayant au moins deux maîtres d'ouvrage, le but de cette délibération est de transférer la Maîtrise d'Ouvrage Unique sur l'ensemble du projet de requalification pour ce périmètre (l'avenue Darblay), le temps de ce chantier. Bien sûr, cela se fait moyennant une rémunération. Cela figure sur la dernière page

du dossier : 6,14 % du montant estimé des travaux, ce qui représentera un montant de 70 917 €. Voilà le montant de la rémunération de la mission du SIARCE, une mission de Maîtrise d'Ouvrage Unique. Vous voyez les chiffres estimés aujourd'hui -puisque'il n'y a pas encore eu de consultation, ni d'appel d'offres-, le total avec la mission est estimé à 1 225 917 € pour cet été.

Avez-vous des questions ?

**M. RICHOMME.** – Nous ne sommes pas contre les travaux nécessaires à cette rue, ni contre tous les aménagements que vous allez prévoir, mais contre cette délibération.

**M. LE MAIRE.** – Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME (jusqu'à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jouda PRAT, Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13)

**20. Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée BI n°194 située chemin n°13 de la Butte Montvrain à M. et Mme ZAGAR**

**Mme DOUGNIAUX.** – La commune est propriétaire de cette parcelle et propose d'en vendre une partie, d'une superficie de 80 m<sup>2</sup>, à M. et Mme ZAGAR qui sont propriétaires de la parcelle voisine, mais sous condition d'une création de servitude de passage des réseaux et d'une interdiction de construire sur cette bande de parcelle. Cette cession permettrait à M. et Mme ZAGAR d'accéder à l'arrière de leur terrain en empruntant cette bande de parcelle, leur maison étant accolée aux deux limites séparatives. Ils ont fait une proposition d'achat au prix de 8 840 € qui est dans la marge de négociation du prix des Domaines. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur LE MAIRE à vendre cette parcelle. Des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude
-------------	----	--

		GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME ( <i>jusqu'à 20h12</i> ), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>ABSENT</b>	2	Jouda PRAT, Sylvie PERUZZO ( <i>jusqu'à 20h13</i> )

## **21. Cession du Bail Emphytéotique Administratif (B.E.A.) de la Trésorerie au profit de la Société Nationale Immobilière**

La commune a confié la gestion de la Trésorerie de Mennecey, par délibération en date du 4 novembre 2009, et a conclu un Bail Emphytéotique Administratif avec la société EXTERIMMO en vue de la réalisation de travaux de mise en sécurité, de grosses réparations, de gros entretien et le cas échéant d'amélioration.

Les associés de la société EXTERIMMO, à savoir la Caisse des Dépôts & Consignations, la Société Nationale Immobilière et DEXIA Crédit Local, ont décidé de procéder à une nouvelle répartition des compétences et du savoir-faire entre la société EXTERIMMO et la Société Nationale Immobilière.

Compte tenu de cette nouvelle répartition, la société EXTERIMMO a informé la Ville de sa volonté de céder ses droits à la Société Nationale Immobilière.

Cette société (la SNI) assure déjà les missions de gestion, de maintenance et d'entretien des locaux occupés par la Gendarmerie de Mennecey et demeurera ainsi l'interlocuteur unique de la Ville pendant toute la durée de l'emphytéose.

La Société Nationale Immobilière, cessionnaire, présente toutes les garanties techniques et financières pour reprendre intégralement les droits et obligations issues du Bail Emphytéotique Administratif. Il convient donc, par délibération, d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette procédure. Des questions ?

**M. RICHOMME.** – Pas de question, mais une explication de vote. Nous ne remettons pas en cause cette convention qui est un changement de société à l'intérieur de la Caisse des Dépôts. Au mois de novembre 2009 nous avons voté contre. Nous serons donc constants sur cette position.

**Mme DOUGNIAUX.** – Je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET ( <i>à partir de 19h40</i> ), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD ( <i>à partir de 19h30</i> ), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME ( <i>jusqu'à 20h12</i> ), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jouda PRAT, Sylvie PERUZZO ( <i>jusqu'à 20h13</i> )

## **22. Rapport d'activité 2011 du SIARCE**

**Mme DOUGNIAUX.** – Il vous a été proposé. Nous demandons donc d'en prendre acte. Des questions ?

**M. RICHOMME.** – Je regrette l'absence du Président du SIARCE. J'ai reçu le rapport, mais pour mes colistiers, pourrait-on en avoir une version numérique afin d'avoir un meilleur partage ?

**M. LE MAIRE.** – Cette demande sera faite par le Secrétariat Général de la Ville au Secrétariat Général du SIARCE.  
**Le Conseil Municipal a pris acte.**

## **III. JUMELAGE**

### **23. Subvention exceptionnelle au collège du Parc de Villeroy de Mennecey**

**Mme CUTILLAS.** – Le collège met en place avec le collège de Renningen un échange scolaire pour 33 élèves étudiant l'allemand, dans le cadre du jumelage liant d'amitié les communes de Mennecey et de Renningen. A ce titre, le Parc de Villeroy sollicite une subvention. Les élèves séjourneront en Allemagne du 13 au 18 mai 2013. Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au collège du Parc de Villeroy pour un montant de 495 €, soit 15 € par élève. Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (jusqu'à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jouda PRAT, Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13)

## **IV. SECURITE**

### **24. Organisation des 5<sup>èmes</sup> Journées Prévention Sécurité à destination de la Jeunesse**

**M. BOSSARD.** – Monsieur LE MAIRE, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter cette délibération, je le fais depuis 4 ans. Il s'agit simplement de vous demander l'autorisation d'organiser à nouveau cette année les 5<sup>èmes</sup> Journées Prévention. Pour nos nouveaux collègues, Messieurs TACKY et DANTU, il s'agit d'organiser un événement (pendant une semaine et au sein du parc de Villeroy) dédié à la prévention de certains comportements plutôt dangereux :

consommation de drogue, d'alcool, comportements dangereux en deux ou quatre roues. L'événement est à destination des élèves de 4<sup>ème</sup> le jeudi et le vendredi et de tout le public le samedi. Par ailleurs, environ 550 élèves de CM2 sont invités les lundi et mardi autour de 5 ateliers : prévention sur la drogue, le risque ferroviaire, Internet et les comportements en deux roues. Différents partenaires institutionnels (sociétés et autres assurances) sont sollicités. En général, nous rencontrons un très beau succès.

Y a-t-il des questions ou des interrogations ?

**M. MARILLER.** – C'est une très belle initiative, mais il est dommage qu'elle soit contrariée par les publicités d'alcool sur les abribus.

**M. BOSSARD.** – Très bien, nous allons passer au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (jusqu'à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jouda PRAT, Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13)

## V. SPORTS-CULTURE

### 25. Adoption d'une convention de mécénat entre la société ARTELIA BATIMENT ET INDUSTRIE SAS et la commune de Mennecy

**Mme PIOFFET.** – Il s'agit de l'adoption d'une convention de mécénat entre la société ARTELIA BATIMENT ET INDUSTRIE SAS de la commune et la commune de Mennecy.

La société ARTELIA a proposé de soutenir notre politique municipale par la signature d'une convention de mécénat culturel. Ce soutien s'élève à 50 000 € pour 2013. L'ensemble des modalités liées à la conclusion de ce partenariat est détaillé dans la convention. Y a-t-il des questions ?

**M. RICHOMME.** – ARTELIA est la société qui participe au PPP de la ville.

**Mme PIOFFET.** – Oui.

**M. RICHOMME.** – Nous aurions préféré qu'elle nous baisse le PPP de 50 000 €. Nous trouvons cela un peu curieux. Nous serons donc contre cette délibération. Cela n'a rien à voir avec la logique de projet culturel que vous développez.

**Mme PIOFFET.** – Je vous remercie. Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,**

**Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	25	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	6	Christian RICHOMME (jusqu'à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jouda PRAT, Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13)

**26. Demande de subvention au Centre National de Développement du Sport portant sur la réalisation de vestiaires au gymnase René Guiton**

**Mme PIOFFET.** – La Ville souhaiterait réaliser des vestiaires de type modulaire d'une surface d'environ 90 m<sup>2</sup>, attenant au gymnase René Guiton. Cette structure modulaire sera composée de 2 vestiaires avec douches, d'un vestiaire arbitre et d'un local de type bureau. Pour cet investissement, il nous est possible d'obtenir une subvention du CNDS pour le développement en respectant les critères d'éligibilité fixés. Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,**  
**Après délibération,**  
**Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (jusqu'à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jouda PRAT, Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13)

**27. Demande de subvention 2013 pour le fonctionnement de la Médiathèque municipale Madeleine de l'Aubespine auprès du Conseil Général de l'Essonne**

**Mme PIOFFET.** – Les aides de fonctionnement sont calculées à partir des achats réalisés, en fonctionnement, au cours de l'exercice. Vous avez la liste des critères de recevabilité à remplir. C'est un dossier que l'on présente tous les ans. Y a-t-il des questions ?

**M. RICHOMME.** – J’apporte une information, mais je pense que Monsieur LE MAIRE l’a aussi. Lors des Débats d’Orientations Budgétaires et du débat au Conseil Général, je ne suis pas sûr que cette compétence -qui est une compétence non-obligatoire du Conseil Général- ait été reconduite. Nous allons vous soutenir sur cette demande de subvention, mais j’ai peur que la Ville n’ait pas cette chance cette année.

**M. LE MAIRE.** – Nous venons effectivement de l’apprendre. D’ailleurs, un certain nombre de communes de tous bords politiques se sont mobilisées face à cela. A force de réduire le périmètre de vos actions, il arrivera un jour où l’on se demandera s’il faut maintenir la structure ou si elle sert encore à quelque chose en dehors de gérer ses frais de structure. Le Conseil Général doit faire très attention car à force de ne plus subventionner quoi que ce soit, il va falloir se poser la question de ce à quoi il sert. Ceci dit, j’apprécie que vous votiez comme nous et que nous demandions cette délibération. Je précise également que lorsque cette délibération avait été prévue en Commission, nous n’étions pas encore informés du fait que le Conseil Général était dans la logique de supprimer ces subventions dans ces domaines. Il est très bien de parler de culture, de social et de soutien aux familles, mais c’est encore mieux de mettre les choses en perspective et d’aller au bout dans les actes de ses paroles. Cependant, j’apprécie que vous nous souteniez sur ce point.

**M. RICHOMME.** – Je soutiens toujours Mennecey d’abord. Si vous confirmez mes dires, maintenons-nous cette délibération ?

**M. LE MAIRE.** – De toute façon, nous allons maintenir la délibération. Ensuite, si le Conseil Général décide qu’il ne souhaite plus subventionner la culture dans les communes, nous en prendrons acte. Toutefois, à un moment, il faut aussi assumer. Je pense que le Conseil Général fait beaucoup de choses certainement très utiles, mais elles coûtent beaucoup plus chères que ce qui est amené aux Médiathèques ou aux Conservatoires du territoire Essonnien. Année après année, on réduisait. Jusqu’à maintenant, il n’y a pas eu de coupure. Tous les ans, nous perdions quelques pourcentages. Là effectivement, nous allons sur des suppressions. A un moment, je pense qu’il faut aussi demander les choses. Actuellement, un certain nombre de courriers émanant de nombreuses communes de tous bords politiques sont déjà partis. Je crois qu’il y a un vrai problème d’orientation politique sur ces questions de la part du Département. Si le Département décide de le faire, il le fera, mais nous le mettrons face à ses responsabilités par rapport aux habitants et aux utilisateurs des services. Je vous propose que nous passions au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l’unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (jusqu’à 20h12), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jouda PRAT, Sylvie PERUZZO (jusqu’à 20h13)



**28. Demande de subventions pour l'acquisition d'un système de projection numérique pour le cinéma municipal**

**Mme PIOFFET.** – Les différentes sociétés de distribution d'œuvres cinématographiques informent que la bobine 35 mm est en cours de disparition, au profit de la diffusion numérique. En 2013, cet état de fait va s'accroître, d'où la nécessité de s'équiper à court terme en diffusion numérique. Cet investissement est chiffré entre 75 et 80 000 € TTC.

**M. RICHOMME.** – Excusez-moi, Monsieur LE MAIRE, un incident imprévu vient de se produire, je vais devoir me retirer. J'ai donné mon pouvoir à Marie-Laure BRANLE.

**M. LE MAIRE.** – Vous êtes un homme courtois et galant. Vous êtes excusé. Bon courage et bonne soirée à vous.

**M. RICHOMME.** – Merci.

*(Départ de M. RICHOMME)...*

**Mme PIOFFET.** – Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	31	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (pvr), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jouda PRAT, Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13)

**29. Demande de subvention au titre du mécénat culturel de la Caisse des Dépôts & Consignations**

**Mme PIOFFET.** – Les interventions de la Caisse des Dépôts & Consignations en matière de mécénat portent sur la lecture, la solidarité urbaine, la musique classique et contemporaine. En fonction du projet à financer, le soutien financier peut être ponctuel ou renouvelé sur une période de 3 à 5 ans.

Avez-vous des questions ? (Non). Nous passons au vote.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine
--	--	--

<b>POUR</b>	31	LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (pvr), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	2	Jouda PRAT, Sylvie PERUZZO (jusqu'à 20h13)

**30. Subvention exceptionnelle à l'association "le cœur nous donne 4L" pour la participation au 4L Trophy**

**31. Subvention exceptionnelle au foyer socio-éducatif du lycée Marie Laurencin de Mennecey**

**32. Subvention exceptionnelle à l'association "Eaux et Fontaines de Mennecey"**

**Mme PIOFFET.** – Concernant la subvention pour le foyer socio-éducatif du lycée Marie Laurencin, nous avons une erreur. Je vous demande de la corriger. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 € par enfant Menneçois. Ils sont dix, donc bien évidemment la subvention sera de 200 € au lieu de 600 €.

*(Arrivée de Mme PERUZZO)...*

Si vous le souhaitez, je peux détailler.

La première délibération concerne un rallye réservé aux étudiants de l'Ecole Supérieure des Travaux de la Construction. Ce rallye est basé sur trois critères : le défi sportif, une action humanitaire et un respect de l'environnement. C'est une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

La deuxième délibération porte sur une subvention exceptionnelle pour le foyer socio-éducatif du lycée qui emmène une classe au Parlement Européen. Le montant de la subvention est de 200 €.

La troisième subvention exceptionnelle est pour "Eaux et Fontaines", dont la porte du regard de l'aqueduc a été dégradée. La restauration de cette porte est d'un montant de 500 €.

Avez-vous des questions sur ces trois délibérations ?

**M. GUEZO.** – Ce n'est pas une question, mais une explication de vote. Nous n'allons pas voter de la même façon pour les trois délibérations. Nous sommes pour le fait d'accorder les subventions à des associations. Toutefois, si je ne me trompe, l'association "Le cœur nous donne 4L" n'est pas Menneçoise. Nous nous abstenons donc sur celle-là.

**Mme PIOFFET.** – Elle n'est pas Menneçoise, mais le jeune ingénieur qui participe à ce raid est Menneçois. Il est allé à l'école de La Sablière.

**M. GUEZO.** – Je le conçois, mais c'est une association. Je n'associe pas une association à un individu, sinon il y en aurait des millions et des millions.

**M. LE MAIRE.** – Très bien. Nous prenons note de votre demande. Nous allons passer au vote.

Sur l'association pour les 4L Trophy :

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO (à partir de 20h13), Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	6	Christian RICHOMME (pvr), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>ABSENT</b>	1	Jouda PRAT

Pour les deux autres :

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO (à partir de 20h13), Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (pvr), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Jouda PRAT

## VI. PETITE ENFANCE

### 33. Demande de subvention à la CAF pour les travaux et achats à réaliser à la crèche collective Jean Bernard

**Mme COELHO-VALENTE.** – Il s'agit d'une demande de subvention à la CAF pour les travaux et achats que la Ville projette de réaliser à la crèche Jean Bernard. Certaines de ces dépenses sont éligibles à cette aide à l'investissement de la CAF. Elles sont ici détaillées et chiffrées pour un montant global de 18 600 € TTC. Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40),
--	--	--

<b>POUR</b>	32	Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO (à partir de 20h13), Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (pvr), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Jouda PRAT

## VII. ENFANCE-SCOLAIRE

### 34. Elaboration du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs maternel Les

Myrtilles

### 35. Elaboration du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs élémentaire J.

Judith

**M. LE MAIRE.** – Je remercie tous les rapporteurs précédents qui ont pris le temps nécessaire pour permettre à Mme PERUZZO de revenir du Conseil d'Ecole de la Jeannotte, d'ouvrir son cahier et de vous parler des modifications de règlement de fonctionnement concernant les accueils de loisirs Les Myrtilles et J. Judith. Il est essentiel de tenir compte du fait que maintenant, il y en a deux là où il n'y en avait qu'un seul.

**Mme PERUZZO.** – Mesdames et Messieurs, bonsoir. Il y aura donc deux accueils de loisirs. L'un est en fonction actuellement et n'accueillera que des enfants du primaire ; l'autre est un accueil de loisirs pour les maternelles. Il nous permettra d'accueillir 88 enfants supplémentaires. Il fonctionnera sur l'école Les Myrtilles. Le règlement de service de tarification est le même pour les deux accueils de loisirs ; seul l'âge des enfants change. Effectivement, pour les maternelles c'est trois ans révolus, car nous ne faisons pas intervenir le même genre de personnel. Nous serions obligés de faire intervenir du personnel crèche. Je dis bien 3 ans révolus, ce qui pose un problème aux gens qui mettent leurs enfants à l'école à 2 ans et demi. Donc pour les parents avec des enfants de 2 ans et demi et qui veulent les mettre en garderie le mercredi matin, il faut s'adresser à la crèche, aussi bizarre que cela puisse paraître.

Sinon, le règlement est exactement le même, c'est aussi un système d'inscription. Nous prenons les enfants extérieurs en fonction des places disponibles qu'il nous reste sur Mennecey. Maintenant, il y a deux accueils de loisirs. Des questions ?

**Mme BRANLE.** – Le centre de loisirs pour les petits est complètement excentré du centre-ville. Pour les parents vivant en centre-ville et qui n'ont pas forcément de voiture actuellement, est-ce qu'un dispositif va être mis en place pour qu'ils puissent quand même bénéficier de ce centre de loisirs excentré ?

**M. LE MAIRE.** – Le problème se pose de la même manière pour les gens qui sont aujourd'hui excentrés et qui vont au centre de loisirs Joseph Judith. Après, il existe des lignes de transports régulières, tout comme des opérations de covoiturage. Où que vous soyez, des gens sont gagnants et d'autres perdants. J'aimerais beaucoup vous dire que nous allons mettre des lignes spéciales payées par la Mairie (c'est-à-dire par les impôts des Menneçois) pour emmener les enfants fréquentant les centres de loisirs, mais dans le contexte budgétaire actuel... Je ne vais pas revenir sur les dotations que nous évoquions et que le Conseil Général nous supprime. Il s'agit quand même

de quelques dizaines de milliers d'euros. Vous avez voté avec nous sur ce sujet pour les réclamer, cela amène effectivement à devoir réduire nos ambitions et notre train de vie dans un certain nombre de domaines, sauf à jouer sur la fiscalité. Or cette année, Claude Garro vous l'indiquait dans le cadre du DOB, nous ne comptons pas jouer sur la fiscalité. Je vais vous inviter à passer au vote sur ces deux délibérations groupées.

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO (à partir de 20h13), Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (pvr), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENT</b>	1	Jouda PRAT

### VIII. JEUNESSE

#### 36. Délibération sur la prise en charge à 80 % du coût des activités par la commune pour les résidents de la Fondation "Le Phare"

**M. LE MAIRE.** – Corinne SAUVAGE aurait aimé vous proposer de délibérer pour contractualiser avec l'association "Le Phare".

Il s'agit d'autoriser les adolescents qui vivent encadrés par cette association -certains pour quelques semaines, d'autres pour quelques mois- de pouvoir bénéficier des tarifs de la MJ. Ce, non pas en tant qu'intervenants extérieurs (c'est-à-dire en payant extrêmement cher et sur des tarifs non-accessibles pour eux), mais en bénéficiant des tarifs menneçois.

Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO (à partir de 20h13), Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (pvr), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane
-------------	----	--

		DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

## IX . PERSONNEL

### 37. Création d'un poste de gardien de Police Municipale

**M. LE MAIRE.** – Il s'agit donc d'une création de poste de gardien de Police Municipale à temps complet, au 1<sup>er</sup> mars 2013, permettant ainsi le recrutement de l'un des deux candidats retenus. En effet, nous n'avons pas le poste correspondant exactement à son grade vacant au tableau des effectifs.

Y a-t-il des questions ? (Non).

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON (pvr), Xavier DUGOIN (pvr), Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET (à partir de 19h40), Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO (à partir de 20h13), Christian BOUARD (à partir de 19h30), Dominique DUCHOSAL (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU, Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE, Claude GARRO, Christian RICHOMME (pvr), Damien MARILLER, Thierry GUEZO, Marie-Laure BRANLÉ, Stéphane DELHOMME (pvr), Chérif TACKY
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jouda PRAT

**M. LE MAIRE.** – Je vous remercie de votre attention.

Nous allons réunir un Conseil Municipal extraordinaire sur la seule question des rythmes scolaires. Il aura lieu le vendredi 15 mars. Je n'ai pas encore l'heure, mais probablement comme d'habitude entre 19 H et 20 H pour le démarrage de nos travaux. Bonne soirée à vous !

**La séance est levée à 20 H 20.**


  

  
**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennechy,**  
**1<sup>er</sup> Vice Président de la CCVE**